



Mairie
Oye-Plage
62215

Arrêté n° 2023/16 T

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : Autorisation exceptionnelle de stationnement d'un particulier sur le parking des écoles rue des Ecoles.

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-6 ;
- Vu l'article R. 610-5 du Code pénal ;
- Vu l'article L511-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure ;
- Vu la demande en date du 27 Février 2023, par laquelle Madame Maïté TARTAR domicilié au 14 rue des Anciens d'AFN à OYE-PLAGE, sollicite l'autorisation exceptionnelle de stationner son véhicule sur le parking des écoles du centre réservé aux bus, situé rue des Ecoles, pour raison médicale ;
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de veiller à la commodité et à la sécurité des usagers de la voie publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1er:

Madame TARTAR Maïté est autorisée à stationner de façon exceptionnelle son véhicule particulier sur le parking des écoles situé rue des Ecoles, devant l'emplacement réservé « Police », en raison de son état de santé.

ARTICLE 2:

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable le 06 Mars 2023 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours si nécessité. Son retrait pourra intervenir sur décision de l'autorité municipale, à tout moment, si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige.

ARTICLE 3:

Madame TARTAR s'engage à laisser priorité aux bus et aux piétons se rendant aux écoles et à circuler à une allure très réduite afin de préserver la sécurité de tous.

ARTICLE 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5:

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur l'Adjudant-chef commandant la Brigade de Gendarmerie Nationale d'OYE-PLAGE, la Police Municipale, Madame TARTAR Maité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera remis aux intéressés et affiché.

Fait à OYE-PLAGE, le 06 mars 2023

Signé électroniquement par : Olivier
MAJEWICZ
Date de signature : 07/03/2023
Qualité : Maire de la ville de OYE
PLAGE

Maire d'OYE-PLAGE

Notifié à madame TARTAR le: 09/03/2023

Affiché le:

